



INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS
EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX



DOSSIER PEDAGOGIQUE

FORMATION INITIALE DE MONITEUR EDUCATEUR



Collectivité
Territoriale
de Martinique



Cette formation est co-financée
par le Fonds social européen dans
le cadre du programme opérationnel
"FSE Martinique Etat" 2014-2020

Siret 384 938 189 000 63 – Code APE 8559 A

Rivière l'Or ♦ 97212 SAINT-JOSEPH ♦ MARTINIQUE
Tél. : 0596.42.56.56 – Fax : 0596.50.31.39 <http://www.urass-ifmes.com>

DR6/2 V4 30/09/21

**DOSSIER PEDAGOGIQUE DE FORMATION
DE MONITEUR EDUCATEUR**

(Référence : NF 50760)

Domaine de formation : réf Formacode : 44092, NSF : 332

Ce dossier comporte trois grandes parties : la présentation des informations relatives à l'organisme de formation – la présentation des informations relatives à la formation – la présentation des informations relatives à l'action de formation.

ORGANISME DE FORMATION

URASS-IFMES

UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX
(Organisme dispensateur de formation initiale et continue en travail social depuis 1974)

ADRESSE : Rivière l'Or 97212 Saint-Joseph Martinique

CODE APE : 8559A

SIRET : 384 938 189 000 63

ASSOCIATION LOI 1901

ORGANISME JURIDIQUEMENT RESPONSABLE : URASS

URL : <http://www.urass-ifmes.com>

MODALITES DE CONTACT

Téléphone : 0596 42 56 56

Mail : Rubrique contact du site internet de l'IFMES

Dates et heures d'ouverture :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 13h00

SOMMAIRE

I. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES	P 1
<i>I.1 MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES</i>	P 1
<i>I.2 INSERTION PROFESSIONNELLE</i>	P 1
<i>I.3 BUDGET</i>	P 2
<i>I.4 POTENTIEL EN MATIERE DE DOMAINE DE FORMATION ET DE MODALITES D'INTERVENTION</i>	P 2
II. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION	P 3
<i>II.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX</i>	P 3
<i>II.1.1 L'alternance</i>	P 3
<i>II.1.2 La pluridisciplinarité</i>	P 3
<i>II.1.3 Le savoir professionnel</i>	P 3
<i>II.1.4 L'inscription de la formation dans un processus de professionnalisation...</i>	P 3
<i>II.2 PRESENTATION DE LA FORMATION</i>	P 4
<i>II.2.1 Objectifs poursuivis</i>	P 4
<i>II.2.2 Contenu</i>	P 4
<i>II.2.3 Résultat attendu</i>	P 4
<i>II.2.4 Débouchés</i>	P 5
<i>II.2.5 Niveau d'entrée et de sortie des apprenants</i>	P 5
<i>II.2.6 Moyens humains et techniques mobilisés</i>	P 5
<i>II.2.7 Résultats aux examens</i>	P 5
III. ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE	P 6
<i>III.1 MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION</i>	P 6
<i>III.1.1 Conditions d'admission</i>	P 6
<i>III.1.2 Conditions d'allègements et dispenses de formation</i>	P 7
<i>III.2 DEROULEMENT PREVU</i>	P 8
<i>III.2.1 La formation théorique</i>	P 8
a) Présentation	P 8
b) Validation de la conception et suivi de la formation	P 9
c) Prise en compte des attentes des étudiants	P 9
<i>III.2.2 La formation pratique</i>	P 9
a) Démarche pédagogique et objectifs	P 9

b) Les conventions de stages	P 11
c) Le partenariat avec les sites de stages	P 11
d) Le tutorat de stage	P 11
III.3 MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION	P 12
III.3.1 Modalités d'évaluation des étudiants	P 12
a) Modalités d'évaluation en cours de formation	P 12
b) Validation des domaines de compétences en fin de formation en centre d'examen	P 13
III.3.2 Modalités d'évaluation et d'amélioration de la formation	P 14
a) Evaluation de la formation et des services	P 14
b) Amélioration de la formation	P 14
III.4 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE EN COURS DE FORMATION	P 14
III.5 MODALITES FINANCIERES	P 15

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des formateurs	P A
Annexe 2 : Tableau de répartition des interventions	P B

I. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

I.1 MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES

Les données relatives au personnel se déclinent comme suit :

- Salariés permanents.....14
 - Formateurs en contrat d'usage..... 100
- (Soit 7 ETP).

Le centre de formation IFMES est implanté sur le site de Rivière l'Or à Saint-Joseph sur environ un hectare et demi.

Construit depuis plus de quarante ans, cet espace hébergeait le Foyer des Garçons de Rivière l'Or. Il a fait l'objet de rénovation afin de rendre les locaux compatibles avec l'activité de formation. La configuration du site est la suivante :

- 1°) Locaux dédiés aux cours
 - Bâtiment Espoir : 3 salles de cours soient.....300 m²
 - Bâtiment Solidarité : 3 salles de cours soient..... 200 m²
 - Bâtiment Citoyenneté : 4 salles de cours soient..... 300 m²
- 2°) Locaux dédiés à la documentation
 - Centre de documentation..... 250 m²
- 3°) Autres locaux
 - Bâtiment de l'Avenir..... 100 m²
 - Bâtiment de l'identité..... 150 m²
- 4°) Locaux dédiés à l'Administration
 - Bâtiment Ténacité..... 350 m²
 - Bâtiment des libertés.....20 m²

Soit au total 1050 m² de locaux dédiés à la formation et 620 m² dédiés au fonctionnement et au bureau des étudiants.

I.2 INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour répondre de ses obligations et rendre compte, conformément à la convention qui lie l'IFMES et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), du taux de placement à 6 mois des étudiants, la chargée d'insertion du centre de formation :

- Réalise les statistiques relatives à l'insertion professionnelle des étudiants de l'IFMES (diplômés ou pas),
- Favorise la relation entre ces mêmes étudiants et les employeurs en tenant à jour un fichier sur l'état du marché,
- Accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi par la réalisation de modules de technique de recherche d'emploi.

Ces missions ne sont pas exhaustives, puisque la chargée d'insertion accompagne les étudiants en cours de formation dans la recherche des lieux de stage afin d'aider à la construction d'un projet professionnel cohérent par rapport au projet de chaque stagiaire.

I.3 BUDGET

Le budget de l'organisme de formation pour l'année 2019 était de 2 058 021 euros.

I.4 POTENTIEL EN MATIERE DE DOMAINE DE FORMATION ET DE MODALITES D'INTERVENTION

L'IFMES propose des formations initiales et continues certifiantes ou non, sur catalogue et sur mesure. Les formations sont réalisées sur site ou hors site.

La formation s'inscrit dans un processus de professionnalisation, de construction de l'identité professionnelle et de développement des compétences.

II. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION

II.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX

II.1.1 L'alternance

Elle permet la jonction créative de la théorie et de la pratique, elle donne un sens à l'une et l'autre dimension du savoir et du savoir-faire professionnel.

L'alternance produit de la connaissance et renforce la compétence professionnelle.

II.1.2 La pluridisciplinarité

C'est une exigence de l'esprit et une compréhension de toutes les facettes d'un même objet. La complexité des phénomènes sociaux oblige à une confrontation des différents savoirs disciplinaires.

II.1.3 Le savoir professionnel

C'est un processus d'appropriation des outils professionnels qui permet de fonder l'identité du travailleur social en général et de son savoir-faire spécifique dans une filière en particulier.

II.1.4 Une formation inscrite dans un processus de professionnalisation

Notre projet s'articule autour de 6 axes de développement de l'identité professionnelle :

- Axe 1 : Construire une démarche éthique et un positionnement professionnel.
- Axe 2 : Se mettre dans une position d'ouverture afin de comprendre et appréhender la complexité et les mutations du monde contemporain pour se situer dans le travail social.
- Axe 3 : Identifier et prendre en considération la diversité des publics et leurs spécificités.
- Axe 4 : Inscire son action au sein de collectifs en privilégiant une démarche participative des publics.
- Axe 5 : Observer, repérer, analyser et diagnostiquer les problématiques éducatives et sociales.
- Axe 6 : S'approprier les modalités de l'intervention éducative et sociale.

Les principes liés aux axes :

- Un axe s'inscrit dans la totalité de la durée de la formation, à savoir 24 mois.
- L'ensemble des 6 axes constitue un repère pour les étudiants comme pour les formateurs dans la construction du positionnement professionnel. Ils permettent aux étudiants de prendre la mesure et d'orienter leur parcours de formation.

II.2 PRESENTATION DE LA FORMATION

Cadre règlementaire et présentation du métier

- Décret N° 2007-898 du 15 mai 2007 relatif au DEME et Arrêté du 20 juin 2007.

II.2.1 Objectifs poursuivis

- S'approprier les connaissances de problématiques sociales et de publics en difficulté
- Connaître le contexte économique et social, son évolution, les cadres juridique, politique et administratif de l'intervention socio-éducative.
- Acquérir des méthodologies et techniques d'analyse et d'intervention

II.2.2 Contenu

950 heures de formation théorique et 980 heures de stage organisées sur 4 semestres.

La formation est dispensée à travers quatre Domaines de Formation (DF) :

- DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 heures)
- DF2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures).
- DF3 : Travail en équipe pluri-professionnelle (125 heures)
- DF4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)

II.2.3 Résultat attendu

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur.

Présentation du métier (annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2007)

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur éducateur intervient dans des contextes différents :

- Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.
- Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion.

Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

II.2.4 Débouchés

Le moniteur éducateur accompagne tout public en difficulté.

Il exerce son activité dans des établissements publics ou privés :

- Dans le secteur de l'enfance, de l'adolescence et des adultes handicapés.
- Dans les services et établissements de la protection de l'enfance.
- Dans les services d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.
- Dans les services de lutte contre les toxicomanies, le sida, d'accès aux soins.
- Dans les services éducatifs en hygiène mentale et en psychiatrie.

II.2.5 Niveau d'entrée et de sortie des apprenants

Les candidats à la formation doivent avoir passés avec succès les épreuves de sélection à l'entrée en formation.

L'obtention du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur confère un niveau 4 aux lauréats.

II.2.6 Moyens humains et techniques mobilisés

Une trentaine de formateurs interviennent sur le dispositif de formation (Annexe 1).

Les cours se déroulent sur site, hors site et à distance.

Une centaine d'établissements et services accueillent les étudiants en stage, sur le territoire.

II.2.7 Résultats aux examens

Le taux de réussite au diplôme est de plus de 90%.

III ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

III.1 MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION

III.1.1 Conditions d'admission

Pour entrer en formation les candidats doivent avoir passé avec succès les épreuves d'admission mentionnées à l'article D.451-74 du code de l'action sociale et des familles.

Elles comprennent une épreuve écrite d'admissibilité permettant de vérifier les capacités d'analyse, les aptitudes à l'expression écrite du candidat et un questionnaire de culture générale.

Les candidats ayant obtenu la moyenne sur 20 points et qui n'ont pas de note inférieure ou égale à 7/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité sont admissibles et peuvent passer les épreuves orales.

Les épreuves orales sont au nombre de trois. Il s'agit, à partir d'un entretien avec un professionnel éducateur spécialisé puis avec un psychologue, d'apprécier les motivations du candidat à entrer en formation, sa maturité affective, la cohérence de son projet professionnel son aptitude à suivre la formation et à adhérer au projet pédagogique de l'établissement. La dernière épreuve consiste à échanger avec d'autres candidats à partir d'une situation qui est proposée. Ici, on évalue la capacité du candidat à argumenter, à écouter, à échanger dans un groupe.

Une commission d'admission composée du directeur de l'établissement, du responsable de la formation et d'un professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Les 20 meilleurs candidats entrent en formation.

Les candidats à la formation titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4, d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat ou d'un des diplômes suivants, sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité :

- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale,
- Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale,
- Baccalauréat professionnel services en milieu rural,
- Brevet d'Etat d'animateur de l'éducation populaire et de la jeunesse spécialité activité sociale et vie locale,
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animation sociale,
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile,
- Diplôme d'Etat d'assistant familial,
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique

Suite à leur inscription en formation, les candidats reçoivent par mail, le livret d'accueil de l'étudiant présentant l'organisation de l'école et de la formation.

III.1.2 Conditions d'allègements et dispenses de formation

Les candidats à la formation peuvent bénéficier d'allègement ou de dispense en fonction de leur diplôme. (Annexe 4 de l'arrêté du 20 juin 2007)

TABLEAU D'ALLÈGEMENTS ET DE DISPENSES DES DOMAINES DE FORMATION

DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat	DIPLÔME D'ÉTAT de technicien de l'intervention sociale et familiale	BACCALAURÉAT pro- fessionnel services de proximité et vie locale	BACCALAURÉAT professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	DIPLÔME D'ÉTAT d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	DIPLÔME d'État d'assistant familial	DIPLÔME D'ÉTAT d'aide médico- psychologique
DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé				Allègement			Allègement
DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Dispense				Allègement		Allègement
DF 3 Travail en équipe pluri-professionnelle	Allègement	Dispense*	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement
DF 4 Implications dans les dynamiques institutionnelles	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement		Allègement
(*) Uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».							

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Un courrier est adressé aux étudiants admis en formation. Il précise les dispenses auxquelles à droit l'étudiant et les allègements auxquels il peut prétendre à condition d'en faire la demande.

Une commission d'allègement et de dispense se réunit suite aux sélections et arrête la liste des étudiants bénéficiant de dispense et d'allègement de formation. Des tests de positionnement sont organisés afin de s'assurer du niveau de l'étudiant lui permettant de bénéficier des allègements.

Les étudiants sont informés par courrier de la suite donnée à leur demande d'allègement. Le parcours personnalisé de l'étudiant est formalisé dans son dossier de formation.

III.2 DEROULEMENT PREVU (Annexe 2)

Les étudiants reçoivent le premier jour de leur formation, au moment de l'accueil, un livret présentant l'organisation générale de la formation. Celui-ci reprend les grandes étapes jalonnant le parcours de formation. Le livret est présenté par le responsable de formation.

III.2.1 La formation théorique

a) Présentation

950 heures de formation théorique sont assurées sur quatre semestres (annexe 2).

L'enseignement théorique est dispensé à travers quatre Domaines de Formation (DF) :

- DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 heures)
- DF2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h).
- DF3 : Travail en équipe pluri-professionnelle (125 h)
- DF4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, (125 heures)

Le responsable de formation est le responsable de chaque Domaine de Formation (DF).

A côté d'un enseignement théorique, destiné à apporter des connaissances nécessaires sous forme d'enseignement magistral favorisant des attitude d'écoute et d'entraînement à l'écrit, le contenu et le programme des DF font appel à des méthodes actives et articulées à la future pratique professionnelle.

L'animation pédagogique laisse une grande place à l'implication de chaque étudiant et repose sur l'exploitation de supports pédagogiques actifs :

- Recherches documentaires,
- Constitution de groupes d'analyse et de travaux,
- Mise en situation et jeux de rôle à partir d'étude de cas
- Autoformation (Temps de travail non encadré, à partir de consignes données par le formateur).

Certains cours sont dispensés en transversalité pour les formations d'éducateur spécialisé et moniteur. Il s'agit de cours sur les modes d'intervention des éducateurs auprès de certains publics et le travail en équipe pluri professionnelle faisant parties des DF1 et DF3. Ces cours présentés en annexe 2, sont suivis de la lettre « T ».

b) Validation de la conception et suivi de la formation

Les formateurs interviennent en enseignement général et ou professionnel. Ils sont recrutés en fonction de leurs diplômes en enseignement général et des diplômes et de leur expérience en enseignement professionnel, conformément à la réglementation des formations en travail social. Leur aptitude à dispenser un enseignement est appréciée en fonction de leur diplôme, du test passé en interne et des évaluations réalisées par les étudiants.

La conception des cours fait l'objet d'une validation par le responsable de formation. Ainsi, chaque formateur remet avant le début de sa première intervention et en cas de modification de son cours la structure de l'intervention (syllabus) par séquence. Le syllabus validé par le responsable de formation porte le logo de l'école. Les supports de cours (documents divers) utilisés par les formateurs sont également validés par le responsable de formation et portent le logo de l'école. Les formateurs notent sur le classeur du groupe les interventions réalisées à chaque séance.

Le suivi de la formation se fait mensuellement, par le responsable de formation, à partir des syllabus validés et de la fiche temps du formateur sur laquelle figure le contenu des interventions réalisées. Il donne lieu à un réajustement de la formation en cas d'écart entre le déroulement prévu et la réalisation de la prestation.

c) Prise en compte des attentes des étudiants

Les étudiants sont accueillis le premier jour de la formation par le responsable de formation, le responsable pédagogique et le directeur. Le déroulement de la formation leurs est présenté et leurs attentes sont prises en compte par le biais du projet de formation qu'ils élaborent en début de formation et remettent au responsable de formation.

Les attentes des étudiants sont transmises aux formateurs lors de la réunion de formateurs du début d'année par le responsable de formation. Les attentes recensées peuvent être remontées par le responsable de formation avant la réunion lors d'échanges individuels avec les formateurs ou en réunion d'équipe si besoin.

Les formateurs prennent également en compte les attentes des étudiants lors de leur première intervention et font remonter au responsable de formation les attentes sortant du cadre de leur prestation.

En cas d'écart conséquent entre les attentes de l'étudiant et les objectifs de la formation, celui-ci est rencontré afin de déterminer la suite à donner à la formation. Le donneur d'ordre est informé de l'écart constaté et de la décision prise.

III.2.2 La formation pratique

La formation pratique délivrée au sein de sites qualifiants participe à l'acquisition de compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel de compétences, au même titre que la formation théorique.

a) Démarche pédagogique et objectifs

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la durée totale de stage est de 28 semaines.

La formation pratique se déroule sous la forme de :

- Deux stages d'au moins 8 semaines chacun,
- Un stage d'au moins 12 semaines.

Ces stages dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Le responsable de formation présente aux stagiaires en début de formation les objectifs des stages.

OBJECTIFS DU STAGE N°1 DC1 SEMESTRE 1 (8 semaines environ)

Le premier stage doit permettre au stagiaire de découvrir le fonctionnement de la structure à travers :

- La connaissance des projets : institutionnel, pédagogique, éducatif.
- Son intégration au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Son inscription dans l'accompagnement du public accueilli.
- Sa participation aux temps forts de l'accompagnement.
- L'identification des partenaires institutionnels.

OBJECTIFS DU STAGE N°2 DC1 – DC2 SEMESTRE 2 (8 semaines environ)

Le deuxième stage doit permettre au stagiaire de mieux appréhender l'accompagnement de publics en difficulté. Les objectifs sont :

- La découverte des handicaps et inadaptations à partir de l'intervention sur le terrain, de la recherche documentaire et des temps de régulation avec le formateur tuteur.
- L'analyse de son implication au sein de la structure.
- La proposition d'un projet d'activité adapté aux besoins du public.
- Le développement de ses capacités relationnelles et attitudes professionnelles.
- La compréhension de la fonction éducative à travers l'analyse des pratiques des éducateurs en poste.

OBJECTIFS DU STAGE N°3 DC1 – DC2 – DC3 – DC4 SEMESTRE 3(15 semaines)

Ce troisième stage reprend les objectifs des deux stages précédents. S'y ajoute une prise en compte du travail en partenariat en réseau. Les objectifs sont de :

- Comprendre le fonctionnement de la structure à partir du projet d'établissement.
- Participer au travail en équipe pluri professionnelle.
- S'inscrire dans l'accompagnement du public accueilli.
- Proposer un projet d'activité adapté aux besoins de celui-ci.
- Analyser son implication et la réajuster.
- Participer au travail en partenariat et en réseau.

- Justifier sa posture éducative.

Le troisième stage doit permettre au stagiaire d'expérimenter un nouveau mode de prise en charge. Il permet également d'assoir les compétences acquises durant les deux stages précédents.

b) Les conventions de stage

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage. Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention pédagogique de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage.

Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

c) Le partenariat avec les sites de stage

Le stage permet à l'apprenant d'appréhender la réalité du monde du travail, la réalité du fonctionnement de l'organisation des établissements et services dans toutes leurs composantes (horaires, projet institutionnel, fonctionnement des équipes, populations accueillies...).

Pour chaque stage, une réunion de coordination a lieu deux semaines environ après le début du stage. Elle permet de réunir les référents de stage, les étudiants et le représentant du centre de formation en un même lieu et de coordonner les actions entre le terrain d'accueil et l'école.

Les périodes de stage sont régulièrement entrecoupées de semaines de regroupements en centre de formation. L'expérience de stage est reprise dans le cadre de Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles afin de favoriser la construction de l'identité professionnelle.

Un bilan est réalisé sur le lieu de stage, pour chaque stage effectué durant la formation. Ce bilan se déroule en fin de période de stage en présence d'un formateur de l'IFMES du tuteur de stage, du cadre de la structure et du stagiaire. Il permet d'évaluer le stagiaire à partir des compétences à acquérir durant le stage. Une fiche de visite de stage est remplie à cette occasion et remise au responsable de formation par le formateur ayant réalisé le bilan. Les fiches de visite de stage sont utilisées lors des commissions d'évaluation semestrielle. Elles permettent d'accompagner l'étudiant dans la bonne réalisation de son projet de formation.

d) Le tutorat de stage

Le référent doit être un professionnel occupant les fonctions visées par la formation de moniteur éducateur ou avoir un diplôme de niveau 4 ou supérieur.

Le référent désigné par le responsable du site qualifiant a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire sous la responsabilité du responsable de l'institution et il convient qu'il soit titulaire du diplôme préparé ou d'une qualification de même niveau.

Il prend en compte les attentes du stagiaire à partir du projet de stage élaboré par celui-ci avant l'entrée en stage.

En cas d'écart conséquent constaté entre les attentes de l'apprenant et les objectifs du stage le référent de stage contacte le responsable de formation afin de déterminer de la suite à donner. Une rencontre est organisée si besoin sur site de stage en cours de stage.

III.3 MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

III.3.1 Modalités d'évaluation des étudiants

a) Modalités d'évaluation en cours de formation

Chaque semestre le parcours de formation de l'étudiant fait l'objet d'une évaluation en commission. Il s'agit de vérifier l'adéquation entre le développement de compétences et les objectifs assignés. Le projet individuel de formation de l'étudiant est ainsi revu chaque semestre avec celui-ci.

❖ Les contrôles continus

Des contrôles de connaissances réguliers ont lieu durant toute la formation. La démarche d'analyse à partir des cours dispensés à l'intérieur des domaines de formation est privilégiée. Elle vise à favoriser la mise en lien des éléments de connaissances théoriques avec le savoir pratique en vue de favoriser la construction de l'identité professionnelle.

Les évaluations sont organisées par semestre. Chaque enseignant détermine le mode d'évaluation qu'il entend privilégier. Celui-ci pourra prendre la forme de devoirs écrits, exposés oraux, travaux personnels, dossiers thématiques... Les modalités d'évaluation et les sujets proposés sont validés par le responsable de formation et le responsable pédagogique.

❖ Les épreuves de certification se déroulant sur site de stage et en école en cours de formation

- Les sites de stages évaluent les compétences acquises quant aux capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe (stage N°2) et à travailler en équipe pluri professionnelle (stage N°3). Ces compétences relevant des domaines de compétence 1 et 3 sont évaluées à partir d'une grille figurant dans le livret de formation.

Le centre de formation accompagne les sites de stage à travers la présentation des épreuves de certification lors de réunions organisées en école ou en fonction des sollicitations de ceux-ci.

Le terrain de stage et le formateur de l'IFMES attribuent une note sur 20 points à partir des évaluations réalisées par les sites de stage.

Le procès-verbal sur lequel figure la note attribuée est transmis à l'école suite à l'évaluation sur site de stage. Celui-ci est transmis au centre d'examen en fin de formation, dans le dossier de l'étudiant.

- L'école organise une des deux épreuves de certification relatives au DC4. Les étudiants sont préparés dès la première année dans les conditions d'examen après avoir bénéficié de cours de méthodologie. Cette épreuve se déroule en fin de deuxième année.

❖ Conditions de redoublement

La poursuite de la formation en deuxième année et la présentation aux épreuves de certification en fin de formation sont conditionnés par :

- L'obtention d'une note moyenne aux évaluations de l'année d'au moins 10 sur 20.
- L'obligation de présence en formation. Les absences de plus de 10% du temps de formation prévu sur l'année ne permettront pas le passage en année suivante et la présentation aux épreuves de certification.

b) Validation des domaines de compétences en centre d'examen en fin de formation

L'obtention du diplôme en fin de parcours de formation se fait à partir de la validation de Domaines de Compétences (DC). Chaque domaine de compétences est validé par une ou plusieurs épreuves de certifications.

Les épreuves de certification permettant l'obtention du diplôme sont les suivantes :

DC1 : Présentation et soutenance d'une note de réflexion en centre d'examen en fin de parcours de formation.

La méthodologie de l'écrit est dispensée en cours.

L'étudiant bénéficie de 3h d'accompagnement individualisé à l'élaboration de l'écrit de certification.

Il dispose du personnel du centre de ressources pour l'accompagner dans ses recherches.

Il dispose de temps en atelier de rédaction pour la mise en forme du document.

Il travaille en petit groupe sur la préparation à l'épreuve orale après un cours de méthodologie relatif à celle-ci.

Il participe à une épreuve de soutenance en blanc organisée dans les conditions d'examen.

DC2 : Entretien à partir du dossier de l'étudiant en centre d'examen en fin de formation.

L'étudiant est accompagné par le Responsable de Formation dans la constitution du dossier.

La méthodologie de l'épreuve orale est travaillée en cours. L'étudiant travaille ensuite en petits groupes pour se préparer au jury blanc.

Il participe à une épreuve de soutenance en blanc organisée dans les conditions d'examen.

DC3 : Présentation et soutenance d'un dossier thématique en centre d'examen en fin de parcours de formation.

La méthodologie de l'écrit est dispensée en cours.

L'étudiant bénéficie de 3h d'accompagnement individualisé à l'élaboration de l'écrit de certification.

Il dispose du personnel du centre de ressources pour l'accompagner dans ses recherches.

Il dispose de temps en atelier de rédaction pour la mise en forme du document.

Il travaille en petit groupe sur la préparation à l'épreuve orale après un cours de méthodologie relatif à celle-ci.

Il participe à une épreuve de soutenance en blanc organisée dans les conditions d'examen.

DC4 : Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles en centre d'examen en fin de parcours de formation.

Les étudiants sont préparés dès la première année dans les conditions d'examen après avoir bénéficié de cours de méthodologie.

III.3.2 Modalités d'évaluation et d'amélioration de la formation

a) Evaluation de la formation

En fin de cycle de formation les étudiants sortant du dispositif, évaluent à partir d'un questionnaire la formation qui leur a été dispensée.

Les données issues des questionnaires d'évaluation sont analysées chaque année. L'analyse est suivie de mesures d'amélioration de la prestation.

b) Amélioration de la formation

L'organisation de la formation fait l'objet de réajustements à partir des évaluations effectuées par les apprenants.

Les réajustements sont proposés par le responsable de formation et validés par le responsable pédagogique et le Directeur.

La DREETS est informée de toute modification substantielle de l'organisation de la formation.

III.4 ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE EN COURS DE FORMATION

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé durant la formation.

Au début de la formation les étudiants sont accompagnés dans l'élaboration de leur projet de formation. Une copie du projet de formation est conservée dans le dossier de formation jusqu'à la fin de la celle-ci. Ce document est utilisé en fin de formation pour l'élaboration du bilan figurant dans le livret de formation.

Avant le départ en stage les étudiants font valider les choix de stage par le responsable de formation. Ils sont également accompagnés dans la recherche de terrain de stage par la chargée d'insertion professionnelle du centre de formation.

Durant les heures de permanence-étudiants le responsable de formation répond individuellement aux questions de ceux-ci.

Des entretiens individuels sont prévus en fin de chaque semestre. Ces entretiens permettent de faire un bilan du parcours de l'étudiant aux plans théorique et pratique. Le responsable de formation présente à l'étudiant l'appréciation donnée par la commission d'évaluation. A l'issue de l'entretien, le projet de formation peut être réajusté à la demande de l'étudiant ou

sur proposition du responsable de formation. Une fiche de suivi est remplie pour chaque entretien individuel.

Des entretiens individuels sont organisés à l'initiative de l'étudiant ou de l'école en cas de difficultés. Ces temps d'échange sont consignés dans une fiche de suivi étudiant. Le responsable pédagogique et le Directeur peuvent être associés à ces moments. A l'issue de l'échange, le projet de formation peut être réajusté à la demande de l'étudiant ou sur proposition du responsable de formation.

Les étudiants se présentant une nouvelle fois aux épreuves de certification bénéficient de temps individualisés d'accompagnement. Un projet de formation individualisé est élaboré avec l'étudiant. Il prend en compte les besoins spécifiques de celui-ci, relatifs aux domaines de compétences à valider.

III.5 MODALITES FINANCIERES

La formation est cofinancée par la Collectivité Territoriale de Martinique et le Fonds Social Européen.

Les étudiants payent chaque année des droits d'inscription en formation.

ANNEXE 1

LISTE DES FORMATEURS

INTERVENANTS	QUALITES
AMALOU Guylène	Educatrice spécialisée/Directrice adjointe d'établissement
AUGUSTE-CHARLERY Mario	Juriste
BOIS Joël	Educateur spécialisé/Chef de service éducatif
BONHEUR Rose	Educatrice spécialisée
-	Chargée d'insertion professionnelle
BRIDIER Barbara	Educatrice spécialisée/Directrice d'établissement
BURAND-CHAMPION Julie	Educatrice spécialisée / Informatique
CEZAR Jean-Félix	Educateur spécialisé / Self-défense
CHOUX Ronald	Educateur spécialisé/Directeur adjoint d'établissement
COSSOU Anne	Formatrice d'anglais
CRAMER Vanina	Educatrice spécialisée
CYRILLE Marie-Chantal	Educatrice spécialisée/Directrice d'établissement
DARCY Ruth	Educatrice spécialisée
DISER Philippe	Pédagogue
DIVAD Murielle	Educatrice spécialisée/Cheffe de service éducatif
GALVA José	Educateur spécialisé
JULVECOURT Fulvio	Plasticien
LAFONTAINE Jeanine	Ecrivaine
LALOUPE Géraldine	Educatrice spécialisée/Cheffe de service éducatif
LENERAND Vanessa	Educatrice spécialisée
LUDOSKY Antoine	Infirmier
MAISON Karina	Psychologue clinicienne
MANDALA Ida	Formatrice Action Sida Martinique
MAXIMIN Jeanine	Orthophoniste
MOROT Géraldine	Psychologue clinicienne

PEREIRA Isabelle	Psychologue du travail
PIERRE Samuel	Educateur spécialisé
POTIRON Véronique	Psychologue clinicienne
RADONNET Michel	Formateur en LSF
RANGON Estelle	Psychologue clinicienne
RENE Alette	Educatrice PJJ
SICOT Patrick	Educateur spécialisé/Directeur adjoint d'établissement
TYBURN Stessy	Formatrice en méthodologie
ZOBDA-ZEBINA Myleen	Anthropologue

ANNEXE 2

COURS DES ME / DF / SEMESTRES

DF1 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE (400 H)

DF / STAGE	COURS	INTERVENANTS	ANNEE 1		ANNEE 2	
			S1	S2	S3	S4
DF1	Pédagogie : Les courants pédagogiques	P. DISER	15	9		
DF1	Pédagogie de l'éducation spécialisée	M. DIVAD		3		
DF1	Psychologie du développement : Le processus de développement de la personne tout au long de la vie	G. MOROT	12	12		
DF1	Approche des handicaps et inadaptations : psychopathologie	V. POTIRON	12	12	6	6
DF1	L'éthique en travail social : Ethique et valeur du travail social – Ethique et fonction éducative	M. DIVAD		3	3	
DF1	Histoire du travail social : Approche socio historique du travail social – Histoire du travail social en Martinique – Comparaisons européennes et internationales du travail social	J. BOIS	12			
DF1	Economie : L'économie sociale et solidaire - L'insertion par l'activité économique - Les agents économiques – La crise économique et ses conséquences	S. PIERRE	6	9	6	
DF1	Sociologie : Le processus de socialisation, d'insertion, d'intégration et d'inclusion - Les espaces de socialisation - Les phénomènes de discrimination, les facteurs de vulnérabilité et les processus d'exclusion – La famille - Les représentations sociales - Les reproductions sociales - Les phénomènes de violence - Les phénomènes de maltraitance - Les violences faites aux femmes et aux enfants	M. ZOBDA - ZEBINA	12	15	12	
DF1	Psychosociologie le groupe : Les formes de groupes - La dynamique de groupe et les interactions dans le groupe - Les groupes d'appartenance - L'animation de groupe - La régulation - La médiation	I. PEREIRA	6	6		
DF1	La fonction du moniteur éducateur	J. BOIS	6	3	3	
DF1	La relation éducative : Démarche d'instauration – Le quotidien	J. BOIS	6	3	3	
DF1	Dynamique de groupe ½ groupe	K. MAISON	6	6		
DF1	Accompagnement à l'élaboration d'une méthodologie professionnelle (Accueil – La formation et le projet de formation)	Resp de formation	6			
DF1	Initiation aux logiciels de BASE (Word-Excel-Power Point) ½ groupe	J. BURAND-CHAMPION	6	6		

DF1	Méthodologie de l'écrit de stage	A. RENE	6			
DF1	Accompagnement au départ en stage N°1	Resp de formation	3			
DF1	Projet de stage et évaluation Stage N°1 (présentiel puis par mail)	A. RENE	3	3		
DF1	Réunion de stage N°1	Resp de stage	2			
DF1	Accompagnement au retour de stage N°1	Resp de formation	3			
DF1	Centre de Ressources (1/2 groupe)	L. DUROC	1			
DF1	Positionnement Expression écrite		3			
DF1	Expression écrite	J. MAXIMIN	21			
DF1	Expression orale	S. TYBURN	6	6	3	
Stage N°1	Groupes d'analyse des pratiques professionnelles		6			
DF1	Bilan de stage N°1	FORMATEUR	1			
DF1	Correction écrit de stage N°1	FORMATEUR		3		
DF1	Méthodologie de la note de réflexion	A. RENE		3		
Stage N°2	Accompagnement à l'élaboration de la note de réflexion	FORMATEURS		12	3	
DF1	Atelier de rédaction	S. TYBURN		3		
DF1	Méthodologie de l'épreuve orale (note de réflexion)	Resp de formation		3		
DF1	Jury blanc / note de réflexion			3		
DF1	Préparation à la certification (1/2 groupe)					3
DF1	La bientraitance T	E. RANGON				3
DF1	L'éducateur en MECS	J. BURAND-CHAMPION				3
DF1	L'accompagnement des personnes addictes et en situation d'errance T	G. LALOUE				6
DF1	L'accompagnement des malades psychiques T	M. C. CYRILLE				6
DF1	L'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales T	G. AMALOU				3
DF1	L'accompagnement des personnes cérébro-lésées T	G. AMALOU				3
DF1	L'accompagnement des publics présentant des TDA et Dys T	R. DARCY				6
DF1	Intervention usager HDJ T	I. ELOSEL				2
DF1	L'accompagnement des victimes de violences sexuelles T	AMEVI				3
DF1	Evaluation (Psychologie – histoire – pédagogie)		9			
DF1	Evaluation (Sociologie – économie – écrit de stage N°1)			6		
DF1	Evaluation (Psychopathologie)				3	
DF1	Suivi de formation	Resp de formation	1	1	1	1
	Autoformation		2	3	6	1
TOTAL		400 H	172	133	49	46

**DF2 : PARTICIPATION A L'ELABORATION ET A LA CONDUITE DU PROJET
EDUCATIF SPECIALISE (300H)**

DF / STAGE	COURS	INTERVENANTS	ANNEE 1		ANNEE 2	
			S1	S2	S3	S4
DF2	Les types de projets et leur articulation	J. BURAND- CHAMPION	3			
DF2	Le projet personnalisé et la notion de référent	V. CRAMER	3			
DF2	La méthodologie du projet éducatif spécialisé	V. CRAMER	9	9		
DF2	La place des familles et de l'environnement de la personne et ses ressources dans le projet - La participation de la personne ou du groupe dans le projet	M. DIVAD		9		
DF2	Les supports de l'action éducative	M. DIVAD	6	6		
DF2	Méthodes de recherches en sciences sociales	V. LENERAND	3	6		
DF2	Anglais	De CASTILLE - COSSOU			24	
DF2	Techniques éducatives et d'expression (Self défense)	J.F. CEZAR		22		
DF2	Techniques éducatives et d'expression (LSF)	M. RADONNET		18		
DF2	Expression écrite	J. MAXIMIN		21	3	
DF2	Techniques éducatives et d'expression (marionnettes et contes)	J. LAFONTAINE	27			
DF2	Techniques éducatives et d'expression (arts plastiques)	F. JULVECOURT		18		
DF2	La boîte à outils de l'éducateur	G. AMALOU		12	3	
DF2	Projet de stage et évaluation Stage N°2 par mail	A. RENE		6		
DF2	Accompagnement à l'élaboration d'une posture professionnelle : Départ en stage N°2	Resp de stage		3		
DF2	Accompagnement à l'élaboration d'une posture professionnelle : Réunion de stage N°2	Resp de stage		2		
DF2	Accompagnement à l'élaboration d'une posture professionnelle : Retour de stage N°2	Resp de formation		3		
DF2	Groupes d'analyse des pratiques professionnelles –	FORMATEURS		6		
DF2	Bilan de stage N°2	FORMATEUR		1		
DF2	L'accompagnement du projet	M. DIVAD		6		
DF2	Initiation aux gestes de secours et d'urgence	A.LUDOSKY			14	
DF2	Agir en santé sexuelle	I. MANDALA				15
DF2	Méthodologie de l'épreuve orale					3
DF2	Jury blanc / entretien sur dossier					3
DF2	Accompagnement à la présentation aux examens	Resp de formation				6

DF2	Préparation certification (1/2 groupe)					3
DF2	Evaluation (Marionnettes)		3			
DF2	Evaluation (La place des familles)			3		
DF2	Evaluation (Boîte à outils – écrits de stage N°2)				6	
	Autoformation				3	12
TOTAL		300 H	54	151	53	42

DF3 : TRAVAIL EN EQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE (125 H)

DF / STAGE	COURS	INTERVENANTS	ANNEE 1		ANNEE 2	
			S1	S2	S3	S4
DF3	Présentation du secteur social – médico-social et sanitaire	B. BRIDIER	6			
DF3	Travail en équipe pluri professionnelle	I. PEREIRA	6	3		
DF3	Communication professionnelle – Gestion des conflits	I. PEREIRA	6	6		
DF3	Sociologie des organisations	I. PEREIRA	9			
DF3	Communication professionnelle – Recherche de stage	CIP	3			
DF3	Les écrits professionnels	V. CRAMER		6		
DF3	Compréhension des dysfonctionnements institutionnels – Les réunions	I. PEREIRA		9 H		
DF3	Les instances professionnelles T	D. LIMERY				3
DF3	Les risques psycho sociaux T	C. CHILLAN				3
DF3	Usage et pratique du numérique en travail social T	J. BURAND-CHAMPION				3
DF3	Méthodologie du dossier thématique	Resp de formation			3	
DF3	Accompagnement à l'élaboration du dossier thématique	FORMATEURS			12	3
DF3	Ateliers de Rédaction	S. TYBURN				3
DF3	Accueil année 2	Resp de formation			3	
DF3	Accompagnement au départ en stage N°3	Resp de Stage			3	
DF3	Projet de stage et évaluation Stage N°3 par mail	A. RENE			3	3
DF3	Réunion de stage N°3	Resp de stage			2	
DF3	Accompagnement au retour de stage N°3	Resp de formation				3
DF3	Groupes d'analyse des pratiques professionnelles –				6	3
DF3	Bilan de stage	FORMATEUR				1
DF3	Méthodologie de l'épreuve orale / dossier thématique	J. BOIS				3
DF3	Jury blanc / dossier thématique					3
DF3	Préparation à l'épreuve de certification	J. BOIS				3
DF3	Evaluation (communication)			3		
	Autoformation					2
TOTAL		125 H	30	27	32	36

DF4 : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES (125 H)

DF / STAGE	COURS	INTERVENANTS	ANNEE 1		ANNEE 2	
			S1	S2	S3	S4
DF4	Législation	M. AUGUSTE - CHARLERY	12	9	6	
DF4	Méthodologie de l'épreuve de dyna- miques institutionnelles	M. AUGUSTE - CHARLERY		3	3	9
DF4	Examens blancs : Dynamiques insti- tutionnelles			2	2	4
DF4	Travail en partenariat et en réseau	V. CRAMER		3	3	
DF4	Expression écrite	J. MAXIMIN			15	6
DF4	Le positionnement du moniteur édu- cateur	R. BONHEUR	3	3		
DF4	Méthodologie de l'épreuve sur le positionnement du moniteur éduca- teur	R. BONHEUR		3	9	3
DF4	Examens blancs : Positionnement du moniteur éducateur			3	9	
DF4	Certification en école					6
DF4	Bilan de formation - Insertion profes- sionnelle	RESP. FORMATION/ CIP				3
DF4	Evaluation (droit)		3		3	
TOTAL		125 H	18	26	50	31